



## GT du 8 septembre 2022 Formation Professionnelle

### **Formation initiale des contrôleurs stagiaires : encore des ajustements !**

L'augmentation du nombre de contrôleurs stagiaires a obligé l'ENFIP à mettre en place une nouvelle organisation de la formation initiale. Ce point a été au centre du groupe de travail du 8 septembre, dédié à la formation professionnelle.

Il a aussi été question du PACNum et du compte personnel de formation.

### ***Formation initiale des contrôleurs stagiaires généralistes : un « 4+1 » pour pousser les murs***

L'important volume de recrutement des contrôleurs - consécutif à une non anticipation depuis des années des départs à la retraite - a conduit l'ENFIP à mener une réflexion sur l'organisation des cours pour la rentrée d'octobre.

L'ENFIP a présenté, lors du groupe de travail du 8 septembre entièrement dédié à la formation professionnelle, sa formule « 4+1 ». Sous cette formule se cache en fait une formation hybride rythmée par 4 jours de cours en présentiel et 1 journée de travail en autonomie.

Au-delà de la novlangue qui émaille les documents de travail, l'ENFIP a exposé les modalités de ce nouvel outil numérique, placé sur la plateforme MOODLE, qui sera composé de vidéos, diaporamas, interviews, captations, quizz d'auto-évaluation, conçus sous forme de capsules à partir des cours tels qu'ils sont jusqu'alors dispensés en présentiel... Pour en savoir plus sur ce dispositif, lire notre déclaration liminaire.

Si l'alliance **CFDT-CFTC** n'est pas opposée à l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques numériques dès lors qu'ils ne viennent pas supprimer les cours en présentiel, elle a émis des réserves sur les modalités de détermination des cours qui seront dispensés en distanciel d'autant plus que ce schéma pédagogique sera déployé pour la promotion 2023-2024 des inspecteurs stagiaires.

La **CFDT** et la **CFTC** ne sont pas dupes. Sous le discours de modernisation - désirant rapprocher l'organisation de l'apprentissage de l'organisation du travail dans les services où le télétravail concerne quasiment chaque agent - et de dé-densification des enseignements, se cachent les difficultés liées à la volumétrie des stagiaires mais aussi le trop faible recrutement de chargés d'enseignement.

La volumétrie de la promotion de cette année semble néanmoins avoir été le véritable déclencheur (et alibi ?) de cette modernisation décidée fin mars, et devant fonctionner au 1er octobre sans réel test.

Ce qu'il faut retenir :

- Les journées en autonomie pourront prendre la forme de deux ½ journées , et seront alternées sur les jours de la semaine ( pas toujours le même jour)
- Les journées en autonomie pourront être suivies au domicile (familial ou de stage) ou dans les locaux de l'ENFIP (bibliothèques)
- Les vendredis après-midi libérés sont sacralisés pour permettre aux stagiaires de rejoindre leur domicile les week-ends. La **CFDT** et la **CFTC** ont interpellé l'administration sur le sujet de leur responsabilité si le stagiaire subissait un accident de travail pendant son jour de travail en autonomie. Une réflexion devra être engagée sur ce point.
- L'outil MOODLE dispose d'une fonctionnalité de « pilotage », autrement dit, l'ENFIP est en capacité de savoir , quand à quel moment et combien de temps le stagiaire a consacré à l'appréhension de la séance en autonomie qui lui est imposée le jour concerné et le résultat du quizz d'évaluation ; ceci aux fins de meilleur accompagnement personnalisé , dixit l'ENFIP.
- Les temps de travail en autonomie (TTA) habituels seront inclus dans ses journées de travail en autonomie.

Point resté sans réponse : la **CFDT** et la **CFTC** ont réitéré leur demande d'octroi de 2 à 3 jours flottants de suspension de cours pendant le stage pratique probatoire qui laisseraient aux stagiaires des jours pour régler des problèmes personnels. Toujours sans réponse !

### ***Compétences numériques des agents de la DGFIP : « peut mieux faire »***

Les agents de la DGFIP se sont vus proposer d'auto-évaluer leurs compétences en matière de sécurité informatique, d'usage du web et des outils informatiques.

Le PACNum a révélé que les agents de la DGFIP maîtrisent globalement les principes de sécurité informatique. La **CFDT** et la **CFTC** ne sont absolument pas étonnées par ces résultats : les agents de la DGFIP sont très au fait de la nature sensible des informations dont nous sommes détenteurs et garants.

Par contre, le niveau d'usage des outils de traitement de texte, de tableur et de messagerie électronique est beaucoup plus inquiétant. Mais pas de panique : une campagne de formation... en distanciel va être proposée aux agents !

### ***Enfin un chapitre consacré au Compte Personnel de Formation (CPF)***

Pour la première fois depuis sa mise en place en 2017, le CPF a été mis à l'ordre du jour d'un GT. Même si la **CFDT** et la **CFTC** sont conscientes que les principales problématiques de ce dispositif ne relèvent pas de la compétence de la DGFIP mais de celle de la DGAFP, elles n'ont pas hésité à dénoncer les dérives de la DGFIP :

- Manque de moyens lié à l'absence d'un budget dédié (fondu dans la DGF des DD/DRFIP)
- Motifs de refus incompris par les agents
- Obligation de mobiliser le CET avant de mobiliser le CPF pour préparer des concours.